



**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**COMMUNE DE MOLENBEEK-SAINT-JEAN**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Catherine Moureaux, *Présidente du Conseil* ;  
Françoise Schepmans, Amet Gjanaj, Jef Van Damme, Olivier Mahy, Houria Ouberrri, Jamel Azaoum,  
Georges Van Leeckwyck, Maria Gloria Garcia-Fernandez, *Échevin(e)s* ;  
Jamal Ikazban, Paulette Piquard, Ahmed El Khannouss, Michel Eylenbosch, Danielle Evraud, Dirk De  
Block, Ann Gilles-Goris, Tania Dekens, Leonidas Papadiz, Hassan Ouassari, Carine Liekendaël,  
Mohamed Daif, Yassine Akki, Mohamed El Bouazzati, Khalil Boufraquech, Leila AGIC, Mohammed  
EL BOUZIDI, Luc Vancauwenberge, Laetitia KALIMBIRIRO NSIMIRE, Khadija Zamouri, Pascal Paul  
Duquesne, Rajae Maouane, Théophile Emile Taelmans, Didier Fabien Willy Milis, Abdallah Kanfaoui,  
Rachid Ben Salah, Taoufik Hamzaoui, *Conseillers communaux* ;  
Gilbert Hildgen, *Secrétaire adjoint*.

**Excusés**

Abdellah Achaoui, *Échevin(e)* ;  
Hicham Chakir, Hind Addi, Saliha Raiss, Rachid Mahdaoui, Laurent Mutambayi, Mohamed Amine  
Akrouh, Joke Vandembemt, Emre Sumlu, *Conseillers communaux* ;  
Jacques De Winne, *Secrétaire communal*.

**Séance du 23.12.20**

---

**#Objet : Taxes communales - Centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements  
d'hébergement touristique - Renouvellement pour 2021.#**

---

Séance publique

**Finances**

LE CONSEIL,

Vu l'article 170, §4, de la Constitution ;

Vu l'article 117 de la Nouvelle loi communale ;

Vu l'ordonnance du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement  
touristique, article 13 ;

Vu l'ordonnance du 21 décembre 2012 établissant la procédure fiscale en Région de Bruxelles-Capitale,  
chapitres III, IV, V, VI, VII et VIII du Titre I, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'ordonnance du 14 mai 1998 organisant la tutelle administrative sur les communes de la Région de  
Bruxelles-Capitale, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 1998 relatif à la transmission au Gouvernement des actes des autorités communales en  
vue de l'exercice de la tutelle administrative, et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 26 janvier 2017 établissant les modalités de  
certains actes prévus par l'ordonnance du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements  
d'hébergement touristique, article 4/2;

Considérant que la commune se doit d'obtenir des recettes afin de se procurer les ressources nécessaires en vue  
du financement des dépenses de sa politique générale et le financement de ses missions de service public ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

**DECIDE :**

**Article 1 :**

Il est établi, au profit de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, pour l'exercice 2021, 4384 centimes additionnels à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.

Article 2 :

L'établissement et la perception de ces centimes additionnels s'effectueront par les soins du Service public régional de Bruxelles Fiscalité.

Article 3 :

Le présent règlement sera transmis à l'autorité de tutelle et au Service public régional de Bruxelles Fiscalité.

36 votants : 29 votes positifs, 6 votes négatifs, 1 abstention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire adjoint,  
(s) Gilbert Hildgen

La Présidente du Conseil,  
(s) Catherine Moureaux

POUR EXTRAIT CONFORME  
MOLENBEEK-SAINT-JEAN, le 28 décembre 2020

Pour le Secrétaire communal,  
Le Secrétaire adjoint,

La Bourgmestre,

Gilbert Hildgen



Catherine Moureaux

**Gilbert Hildgen**  
**(Signature)**

Digitally signed by  
Gilbert Hildgen  
December 28, 2020 2:19  
PM  
Read and approved

**Catherine**  
**Moureaux**  
**(Signature)**

Digitally signed by  
Catherine Moureaux  
December 28, 2020 1:49  
PM  
Read and approved